



Les Naturalistes de Champagne Ardenne

6, rue de Bois Fontaine

52120 Villars en Azois

Villars en Azois, le 24 avril 2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie de Chamarandes Choignes

24, rue de Chamarandes

25904 CHAMARANDS CHOIGNES

Objet : Consultation public « Projet de Méthanisation Nature Energy – Commune de Chamarandes-Choignes

Monsieur Le commissaire enquêteur,

Malgré le fait que le projet ne semble aujourd'hui plus d'actualité, nous venons néanmoins vous faire part de notre avis défavorable ainsi que de nos remarques quant au projet de méthanisation Nature Energy sur la commune de CHAMARANDES CHOIGNES.

- Concernant la circulation routière, le projet augmente considérablement le trafic sur certain axe de circulation du département avec un pic de 270 entrées et sorties du méthaniseur ; certains axes sont inadaptés et ne peuvent accepter un tel trafic sans augmenter le risque d'accident et occasionner une gêne importante à la circulation pour les usagers en particulier à la hauteur des RD161a et RD674
- La culture des CIVE n'est pas sans avoir un impact sur la faune sauvage du fait du pic de récolte au printemps en période de nidification des oiseaux : certains oiseaux, nicheurs en grande culture comme par exemple le busard cendré, espèce à enjeu peuvent être fortement impactés.
Par ailleurs l'étude environnementale ne prend pas en compte cet aspect et ne permet pas d'évaluer les conséquences de l'augmentation des surfaces de CIVE.
- Les terres agricoles exploitées à cet effet vont être davantage exploitées avec plusieurs rotations de culture sur une année avec un apport accru de fertilisants qui augmente la pollution des sols, des eaux superficielles et le risque sur l'eau potable.
- Des prairies sont amenées à disparaître, des prairies davantage fertilisées donc appauvries d'un point de vue flore et faune.
- Des espaces sensibles comme le parc national de Forêts et la ZPS du Bassigny se voient

impactés par le plan d'épandage et la culture des CIVES, ce qui peut être en contradiction avec les objectifs fixés sur tout ou partie de ces territoires

- Impact des digestats sur les zones d'aires d'alimentation de captage, même si selon le dossier cet impact est pris en compte et les impacts limités du fait de l'exclusion des parcelles en périmètre éloigné et ou rapproché
- Si le projet présenté expose une plus-value pour les agriculteurs concernés, ce projet agro-industriel semble peu adapté au contexte départemental avec un risque de concurrence sur la matière (valorisation économique plus rentable de la matière en ce qui concerne les CIVE), risque augmenter de retournement de prairie pour mise en valeur des terres agricoles ; si la valorisation des matières comme les effluents d'élevage est à encourager, l'industrialisation de la production de matière dans le but de produire de l'énergie peut être remise en cause dans le contexte de terre agricole ayant pour objectif de produire de l'alimentation.
- Les besoins en eau en particulier en eau potable sont peu ou mal évalués, l'alimentation est inexistante sur site et oblige un transport par camion de 400 à 3800 m3.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur nos salutations les plus respectueuses.

Samuel Courtaut,

Président des Naturalistes de Champagne Ardenne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Courtaut', written over a light blue horizontal line. The signature is stylized and slanted upwards from left to right.